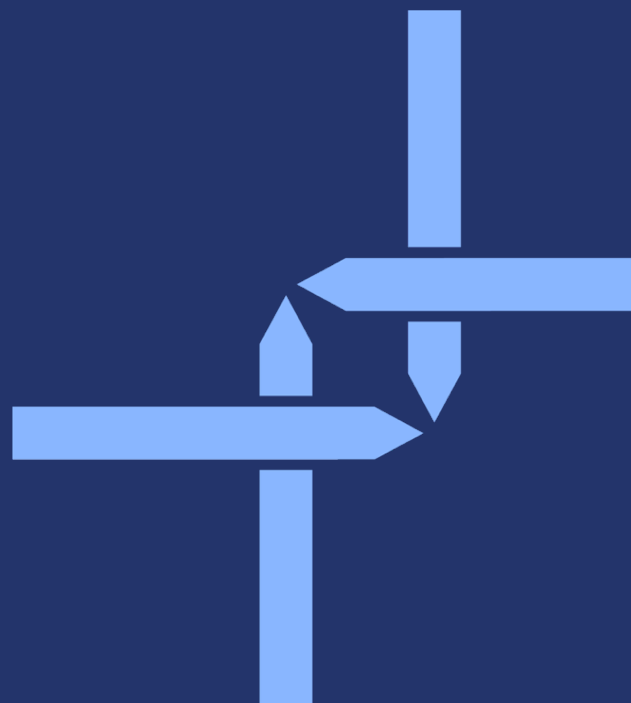




— AVIS SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2026-2027

AVRIL 2026



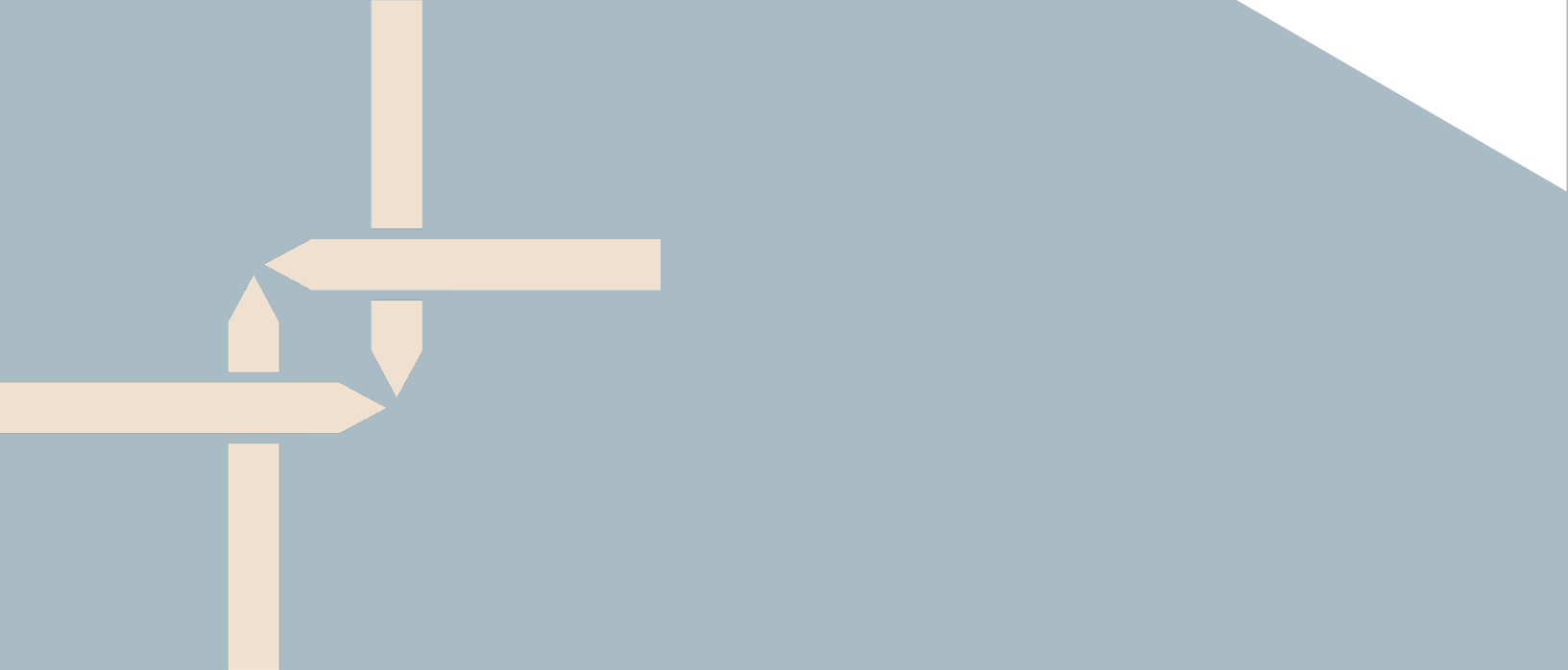


TABLE DES *MATIÈRES*

— AQCS	3
— COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	3
— PARC IMMOBILIER ET RESSOURCES MATÉRIELLES.....	5
— FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE DES ADULTES.....	7
— TRANSPORT SCOLAIRE	9
— TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	10
— CONCLUSION.....	12
— RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....	13



— AQCS

Plus grande association québécoise de cadres scolaires ralliant au-delà de 3 160 membres aux champs d'expertises diversifiés, l'AQCS :

- contribue à l'avancement du réseau scolaire public;
- œuvre à l'amélioration des conditions d'emploi et au respect des droits de ses membres;
- assure le développement de leurs compétences professionnelles.

Nos membres évoluent au sein des 72 centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec. Ils occupent des fonctions de conseil et d'encadrement dans les centres administratifs, les centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle et les écoles primaires et secondaires.

— COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'AQCS salue la révision des échéanciers financiers du gouvernement, qui a permis le dépôt des règles budgétaires 2026-2027 au réseau de l'éducation dans un délai respectueux du cycle de planification budgétaire des centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS). Cette décision est considérée comme une marque de respect envers les cadres scolaires.

Nous désirons également faire mention de l'important travail de regroupement de mesures budgétaires réalisé. L'AQCS souscrit aux objectifs d'efficience de ce chantier.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs de nos membres, notamment des services des ressources financières, des ressources humaines et du transport, nous ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de leur capacité à effectuer les redditions de compte exigées au cours de la prochaine année, dans un contexte de regroupement de mesures.



Nous soumettons ici quelques commentaires d'ordre plus général :

- Nous estimons que l'indexation salariale de 2,5 % pour toutes les catégories de personnel ne couvrira pas l'ensemble des **hausse salariales**. Cette mesure engendrera un manque à gagner autour de 0,5 % dans la masse salariale pour plusieurs CSS-CS.
- L'AQCS dénote qu'outre la rémunération, aucune indexation des dépenses n'a été prévue dans le calcul du **taux d'ajustement applicable à certaines catégories d'allocations**. Or, plusieurs contrats prévoient des clauses d'indexation.
- Pour 2027-2028 et les années suivantes, des précisions sont attendues au sujet de la **méthode de calcul du montant de chaque regroupement** de mesures, afin de prévoir le financement associé. Le regroupement de mesures aura un impact important sur l'allocation des ressources dans les CSS-CS. Le Comité de répartition des ressources sera responsable des clés de répartition et cela nécessitera plusieurs ajustements.
- De nombreux taux ou montants ne sont pas précisés en ce qui concerne les **allocations a posteriori**. Les services des ressources financières utilisent ces renseignements pour produire des estimés et les intégrer au budget initial. Quelques exemples : le montant prévu par élève en 2026-2027 pour les anciennes mesures 15232 (Soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire) et 15052 (Accueil et francisation); le montant alloué par bibliothécaire en 2026-2027 pour l'ancienne mesure 15002 (Services professionnels).
- Il est primordial que les services des ressources financières reçoivent des informations détaillées au sujet des **allocations initiales allouées par le MEQ** afin de réaliser les calculs de répartition budgétaire, en fonction du nombre d'enseignant(e)s et d'élèves par secteur (en formation professionnelle, au service de garde, en formation générale des jeunes, etc.).
- Afin de faciliter la consultation et l'appropriation de la **documentation sur les règles budgétaires**, et dans un souci d'optimisation, il aurait été judicieux de présenter les anciens numéros de mesures 2025-2026 avec les nouveaux regroupements de 2026-2027. Chaque équipe des services des ressources financières devra construire ses outils personnalisés de consultation pour réaliser l'opération budgétaire.
- Le ministère devrait prioriser la programmation par la **GRICS dans DOFIN d'un champ de saisie** permettant d'inscrire (ou de sélectionner) le nouveau numéro de regroupement par numéro de compte de grand-livre. Cet ajustement permettra une rapidité et une flexibilité aux équipes des services des ressources financières lors de la reddition de compte.
- Les règles budgétaires 2026-2027 devront prévoir le financement de la **restructuration salariale de 0,11 %**, non seulement des enseignant(e)s, mais de tout le personnel.
- Des précisions sont également souhaitées quant à la **reddition de compte liée aux revenus autonomes**. Ces revenus s'ajoutent aux allocations du ministère et génèrent des dépenses.



- Les cadres membres d'ordres professionnels devraient pouvoir compter sur des budgets annuels de fonctionnement et d'investissement suffisants, de sorte qu'ils s'acquittent de leurs **responsabilités liées à leur code déontologique**. Pensons notamment aux ingénieurs, architectes et comptables.
- Des **projets d'optimisation et de mutualisation** sont envisagés dans le réseau. Des enveloppes d'impulsion doivent être prévues, surtout si le gouvernement souhaite des initiatives d'envergure.
- Nous questionnons la justesse du **taux de vieillissement négatif de 1,161 %** estimé pour le personnel professionnel, de soutien et d'encadrement, et qui est utilisé pour le calcul de la variation de la rémunération applicable à certaines catégories d'allocations de base et supplémentaires.
- Le détail du calcul du **montant de financement des besoins locaux (MFBL)** devra être communiqué, à l'instar des dernières années.

— PARC IMMOBILIER ET RESSOURCES MATÉRIELLES

En plus de favoriser une gestion flexible par le regroupement des mesures liées aux infrastructures scolaires, le ministère a démontré son écoute du réseau, en annonçant des montants globaux pour les cinq prochaines années. Les cadres des services des ressources matérielles saluent cette prévisibilité.

L'AQCS tient à rappeler qu'un important rattrapage du financement pour l'entretien des bâtiments scolaires doit encore être priorisé par le gouvernement. En effet, les audits du Vérificateur général du Québec (VGQ) ont démontré qu'une insuffisance de l'entretien réalisé en temps opportun contribue à la dégradation accélérée des écoles et à l'augmentation du déficit de maintien d'actifs (Rapport du VGQ pour l'année 2019-2020 – novembre 2019, chapitre 4). Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, il est nécessaire d'allouer à l'entretien des bâtiments une somme correspondant à 2 % de leur valeur de remplacement, soit le même pourcentage que pour le maintien d'actifs.



MESURES DE FONCTIONNEMENT

Notre Association accueille positivement la bonification des enveloppes budgétaires de la mesure 1820 (Exploitation des infrastructures scolaires - Location d'immeubles, Entretien des bâtiments, Biens endommagés) et la création de l'enveloppe Déplacement de modulaires.

Néanmoins, en ce qui a trait à l'entretien des immeubles, le financement annuel en fonctionnement est très loin d'atteindre le seuil reconnu par le VGQ, soit 2 % de la valeur de remplacement. De plus, le financement des espaces temporaire est inexistant. Considérant l'utilisation répandue de ce type de bâtiment dans nos parcs immobiliers et leur durée de vie à anticiper, nous estimons que le ministère devrait se pencher sur leur financement adéquat. Une question devrait également s'imposer : à quel moment une structure temporaire devient-elle permanente?

RECOMMANDATIONS DE L'AQCS

- Prévoir des sommes suffisantes dédiées pour l'entretien des immeubles scolaires.
- Prévoir le financement pour l'entretien des espaces temporaires du parc immobilier scolaire.

MESURES D'INVESTISSEMENT

À l'analyse des sommes prévues, l'AQCS constate un financement régressif (-21,3 %) en ajouts d'espaces. Ces prévisions devraient, selon nous, être inversées, afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation de la clientèle. De plus, une proportion plus grande de bâtiments plus récents soutient une stratégie de redressement du parc immobilier.

Notre Association souligne également que les investissements de 2 061,4 M\$ budgétés en 2026-2027 en maintien d'actifs, déficit de maintien d'actifs et remplacement d'actifs sont très loin des besoins réels de remise à niveau des bâtiments.

RECOMMANDATIONS DE L'AQCS

- Associer les cadres scolaires des services des ressources matérielles à une réflexion ministérielle pour se doter de critères orientant les décisions de construire des bâtiments temporaires ou permanents, en fonction des besoins réels.
- Investir davantage dans le maintien, le déficit et le remplacement d'actifs, pour améliorer l'état du parc immobilier.



— FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE DES ADULTES

Comme nous l'avons exposé précédemment, la simplification administrative des règles budgétaires est bénéfique pour la gestion du réseau. Toutefois, elle ne devrait pas avoir pour effet de diminuer la visibilité stratégique de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA).

En septembre 2025, le premier ministre du Canada, Mark Carney, lançait le Bureau des grands projets (BGP), visant à accélérer de nombreux chantiers liés à la production de gaz naturel, d'énergie nucléaire et de cuivre, notamment. Les annonces économiques se succèdent depuis et chaque fois, la main-d'œuvre qualifiée par la FP et la FGA est au centre de la réussite de ces projets.

Cette vision fédérale devrait s'arrimer aux orientations du Québec, par une reconnaissance claire de la contribution spécifique de la FP et de la FGA. Le financement d'équipements de pointe, l'attraction de personnel enseignant et d'élèves motivés dans les centres devraient être au cœur des priorités ministérielles pour les prochaines années.

MESURES DE FONCTIONNEMENT

Allocation de base pour la formation générale des adultes (mesure 1110)

Le regroupement des mesures touchant la formation générale des adultes offre davantage de souplesse. Toutefois, les besoins particuliers liés à l'accompagnement, aux SARCA, à la francisation et à la persévérance demeurent importants.

RECOMMANDATION DE L'AQCS

- S'assurer que le financement de la mesure 1110 préserve les services directs aux adultes et tienne compte de l'évolution des besoins.

Allocation de base pour la formation professionnelle (mesure 1210)

Le financement de la formation professionnelle demeure fortement lié à la fréquentation et à la sanction. Cette approche pénalise les centres lors d'abandons ou de parcours discontinus, malgré des coûts fixes déjà engagés pour l'ouverture des groupes, les ressources humaines et les équipements.



Le regroupement des mesures en FP simplifie la structure budgétaire. Toutefois, l'intégration de plusieurs enveloppes dans une mesure globale pourrait rendre moins visibles certains besoins particuliers, tels que les petites cohortes, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), l'offre spécialisée et les nouvelles modalités de formation.

Plusieurs programmes de FP nécessitent le maintien de petites cohortes afin de répondre aux besoins régionaux, sectoriels ou liés à la rareté de main-d'œuvre. Dans la nouvelle structure de mesures, cet enjeu devient moins explicite.

La RAC, la formation à distance et les formules hybrides prennent une place grandissante, mais exigent des ressources pédagogiques, technologiques et administratives importantes.

RECOMMANDATIONS DE L'AQCS

- Évaluer un mode de financement tenant davantage compte de l'inscription initiale et des coûts réels de prestation, afin de mieux refléter la réalité de la formation professionnelle.
- Veiller à ce que la simplification administrative ne réduise pas la capacité de soutenir les réalités particulières de la formation professionnelle.
- Prévoir un financement suffisant permettant le démarrage et le maintien des petites cohortes en formation professionnelle.
- Réviser périodiquement les paramètres de financement de la RAC, de la formation à distance et des modèles hybrides afin qu'ils reflètent adéquatement les réalités opérationnelles.

Soutien à la réussite et à la persévérance des élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle (mesure 1370)

L'AQCS accueille positivement le maintien du financement lié à la réussite et à la persévérance des élèves de la FGA et de la FP. Les besoins d'accompagnement, de rétention et de soutien à la réussite sont majeurs dans ces secteurs.

RECOMMANDATION DE L'AQCS

- Maintenir la mesure 1370 de façon récurrente et ajuster son financement en fonction des besoins observés.



MESURES D'INVESTISSEMENT

Bonification du parc immobilier scolaire (ajout d'espace) et financement d'équipements en formation professionnelle et en formation générale des adultes (mesure 2110)

Les équipements spécialisés en formation professionnelle nécessitent des investissements constants en raison de l'évolution rapide des technologies et des exigences des milieux de travail.

Par ailleurs, plusieurs centres de FP et de FGA occupent des bâtiments vieillissants ou peu adaptés aux réalités actuelles de formation.

RECOMMANDATIONS DE L'AQCS

- Prioriser le renouvellement régulier des équipements spécialisés en formation professionnelle.
- Réserver une attention particulière, dans les investissements immobiliers, aux besoins de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

— TRANSPORT SCOLAIRE

Nos membres responsables de la gestion du transport saluent le regroupement de mesures, mais constatent qu'un temps d'adaptation pour s'approprier les nouveaux modes de calcul est nécessaire. Les attentes liées à la reddition de compte les préoccupent également.

Accompagnateurs (mesure 95150)

L'AQCS constate la mise en place d'un financement pour le transport d'élèves aux troubles graves du comportement. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, pour assurer la sécurité des élèves et des conducteurs. Nous souhaitons que l'allocation accordée évolue au fil des besoins observés.

Allocation de base (mesures 10000)

L'AQCS tient à commenter la note de bas de page : « Pour un élève HDAA à horaire atypique, l'entrée et la sortie quotidiennes des classes correspondent à son horaire individualisé, déterminé par l'organisme, et non à l'horaire officiel de sa classe ou de son établissement. ».



Bien qu'il soit vrai que les élèves avec horaire atypique sont financés à la même hauteur que les autres élèves, cette note vient normaliser les horaires atypiques pour les élèves. Cependant, effectuer le transport d'un élève en dehors des heures habituelles est beaucoup plus coûteux. En vertu des contrats avec les transporteurs, cela peut représenter plusieurs milliers de dollars par année pour couvrir l'entrée ou la sortie d'un seul élève, hors des heures régulières.

L'AQCS craint que cette note de bas de page ne fasse augmenter considérablement le nombre de demandes reçues par les services du transport scolaire.

RECOMMANDATION DE L'AQCS

- Retirer la note de bas de page sur l'horaire atypique d'un élève HDAA.

— TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nos membres cadres des services des technologies tiennent à souligner que les mesures budgétaires offriront une meilleure prévisibilité pour relever les défis numériques des CSS-CS au cours des trois prochaines années.

MESURES DE FONCTIONNEMENT

Développement de la compétence numérique (mesure 1340)

Ce regroupement, qui inclut l'ancienne mesure 15087 (soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques), comporte un enjeu budgétaire important. En effet, les services des ressources informatiques des CSS-CS ne disposent pas toujours de l'ensemble du financement prévu à l'ancienne famille de mesures 15080, notamment lorsque l'équipe de conseillers pédagogiques en intégration du numérique ne relève pas du service des ressources informatiques. Dans ce contexte, les mesures 15082 à 15086 sont souvent attribuées au service des ressources éducatives.

Le regroupement de la mesure 15087 pourrait donc avoir comme effet de diluer le financement destiné aux salaires des opérateurs et des techniciens à l'intérieur du regroupement 1340. Pour les prochaines années, il serait important que le montant associé à cette mesure soit clairement intégré et protégé dans le regroupement 1830 (Sécurité de l'information, infonuagique et réseaux de télécommunication - Enveloppe infonuagique et cyberdéfense).



RECOMMANDATION DE L'AQCS

- Intégrer l'ancienne mesure 15087 dans le regroupement 1830 et protéger son financement annuel.

Sécurité de l'information, infonuagique et réseaux de télécommunication - Enveloppe infonuagique et cyberdéfense (regroupement 1830)

L'AQCS salue la bonification du regroupement 1830, notamment le fait que la sécurité de l'information et l'infonuagique soient financées par ces mesures.

Cette bonification vient renforcer la capacité des CSS-CS à répondre à la hausse des besoins en matière de sécurité de l'information, tout en permettant de mieux soutenir le paiement des factures liées aux services infonuagiques.

MESURES D'INVESTISSEMENT

Développement informatique et infrastructures de télécommunication (mesure 2130)

L'AQCS considère incontournable de maintenir le financement du regroupement 2130. Dans les prochaines années, plusieurs besoins seront en croissance, notamment en intelligence artificielle, en tableaux de bord, en Power BI et en intégration des systèmes.

Il faut donc éviter que cette mesure fluctue trop fortement ou qu'elle soit calculée uniquement en fonction du nombre d'élèves. Lorsqu'un CSS-CS est en croissance ou en décroissance, il n'est pas réaliste d'engager ou d'abolir rapidement un poste en fonction de variations budgétaires ponctuelles.

RECOMMANDATION DE L'AQCS

- Maintenir le financement du regroupement 2130, pour permettre aux CSS-CS de répondre aux besoins numériques en hausse (gouvernance des données, intégration des systèmes, etc.).



— CONCLUSION

L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) souhaite que cet avis puisse nourrir la vision du ministère quant aux enjeux du réseau, notamment en ce qui a trait aux ressources matérielles, à la formation professionnelle, à la formation générale des adultes, aux technologies et au transport, où les besoins de financement sont incontournables.

Notre Association demeure disponible et offre au MEQ sa collaboration habituelle à l'égard des différentes recommandations de cet avis.



— RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- L'indexation salariale de 2,5 % entraînera un manque à gagner d'environ 0,5 % de la masse salariale pour plusieurs CSS-CS.
- L'indexation des dépenses n'a pas été intégrée au calcul du taux d'ajustement de certaines allocations, malgré des clauses contractuelles en ce sens.
- Pour 2027-2028 et les années suivantes, la méthode de calcul du financement par regroupement de mesures doit être précisée.
- Préciser les taux ou montants concernant les allocations a posteriori.
- Fournir des informations détaillées au sujet des allocations initiales allouées par le MEQ, en fonction du nombre d'enseignants et d'élèves par secteur.
- Transmettre aux services des ressources financières un outil jumelant les anciens numéros de mesures 2025-2026 avec les nouveaux regroupements de 2026-2027 et les montants lorsque les calculs sont déjà effectués en amont.
- Prioriser la programmation par la GRICS dans DOFIN d'un champ de saisie permettant d'inscrire (ou de sélectionner) le nouveau numéro de regroupement par numéro de compte de grand-livre.
- Les règles budgétaires 2026-2027 doivent inclure le financement de la restructuration salariale de 0,0011 % pour l'ensemble du personnel.
- La reddition de comptes attendue en lien avec les revenus autonomes doit être clarifiée.
- Les cadres membres d'ordres professionnels doivent disposer de budgets de fonctionnement et d'investissement adéquats pour respecter leurs obligations déontologiques.
- Des enveloppes d'impulsion sont nécessaires pour les projets d'optimisation et de mutualisation.
- Le taux de vieillissement négatif de 1,161 % estimé pour le personnel professionnel, de soutien et d'encadrement est remis en question.
- Le détail du calcul du financement des besoins locaux (MFBL) doit être communiqué, comme les années précédentes.



PARC IMMOBILIER ET RESSOURCES MATÉRIELLES

- Prévoir des sommes suffisantes dédiées pour l'entretien des immeubles scolaires.
- Prévoir le financement pour l'entretien des espaces temporaires du parc immobilier scolaire.
- Associer les cadres scolaires des services des ressources matérielles à une réflexion ministérielle sur les critères orientant les décisions de construire des bâtiments temporaires ou permanents, en fonction des besoins réels.
- Investir davantage dans le maintien, le déficit et le remplacement d'actifs, pour améliorer l'état du parc immobilier.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE DES ADULTES

- S'assurer que le financement de la mesure 1110 préserve les services directs aux adultes et tienne compte de l'évolution des besoins.
- Évaluer un mode de financement tenant davantage compte de l'inscription initiale et des coûts réels de prestation, afin de mieux refléter la réalité de la formation professionnelle.
- Veiller à ce que la simplification administrative ne réduise pas la capacité de soutenir les réalités particulières de la formation professionnelle.
- Prévoir un financement suffisant permettant le démarrage et le maintien des petites cohortes en formation professionnelle.
- Réviser périodiquement les paramètres de financement de la RAC, de la formation à distance et des modèles hybrides afin qu'ils reflètent adéquatement les réalités opérationnelles.
- Maintenir la mesure 1370 de façon récurrente et ajuster son financement en fonction des besoins observés.
- Prioriser le renouvellement régulier des équipements spécialisés en formation professionnelle.
- Réserver une attention particulière, dans les investissements immobiliers, aux besoins de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Retirer la note de bas de page sur l'horaire atypique d'un élève HDAA.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Intégrer l'ancienne mesure 15087 dans le regroupement 1830 et protéger son financement annuel.
- Maintenir le financement du regroupement 2130, pour permettre aux CSS-CS de répondre aux besoins numériques en hausse (gouvernance des données, intégration des systèmes, etc.).

5600, boulevard des Galeries, bureau 610
Québec (Québec) G2K 2H6

418 654-0014

info@aqcs.ca



AQCS.CA

